

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Compartiment JPMorgan Funds – Global Sustainable Equity Fund, dans lequel vous détenez des actions, sera absorbé par le Compartiment JPMorgan Funds – Global Socially Responsible Fund. Le jour d'entrée en vigueur de la fusion, des changements seront apportés au compartiment JPMorgan Funds – Global Socially Responsible Fund, y compris sa redénomination en JPMorgan Funds – Global Sustainable Equity Fund.

Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après. Veuillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Vous trouverez dans les pages suivantes des informations plus détaillées concernant les modifications apportées au compartiment absorbant, y compris les motifs sous-jacents et leur calendrier. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 22 février 2022 à 14 h 30 (CET)

Motif de la fusion

Le Compartiment n'a pas réuni suffisamment d'actifs et ses perspectives de croissance sont limitées. Le compartiment absorbant est un compartiment de plus grande taille offrant de meilleures perspectives de croissance, dans la mesure où la demande de produits durables continue de croître. Cette croissance est susceptible de générer des économies d'échelle et potentiellement de réduire les dépenses du fonds. Le Conseil estime dès lors qu'il est dans le meilleur intérêt des actionnaires de fusionner le compartiment dans le compartiment absorbant.

LA FUSION

Date de la fusion 25 février 2022

Date limite de réception des ordres de conversion / rachat 22 février 2022 à 14 h 30 (CET)

Votre compartiment JPMorgan Funds – Global Sustainable Equity Fund

Compartiment absorbant (compartiment avec lequel votre compartiment sera fusionné)

JPMorgan Funds – Global Sustainable Equity Fund (*nouveau nom à compter de la date de la fusion, précédemment Global Socially Responsible Fund*)

VOS OPTIONS

1 Ne solliciter aucune intervention. Vos actions seront automatiquement échangées contre des actions du compartiment absorbant. Les actions de votre compartiment toujours en votre possession après la date limite seront échangées contre des actions du compartiment absorbant.

2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.

3 Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

LA SICAV

Nom JPMorgan Funds

Forme juridique SICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social

6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Téléphone +352 34 10 1

Fax +352 2452 9755

Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)
B 8478

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Actionnaires allemands : *Il est prévu que la fusion ait un effet fiscal neutre conformément à l'article 17a de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.*

Un certificat de fusion vous sera envoyé par voie postale dans les 10 jours suivant la date de la fusion. De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers des deux compartiments, sont disponibles à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

Calendrier et implications de la fusion

La présente section fournit les informations clés relatives à la fusion. Des informations complémentaires sont disponibles dans la comparaison détaillée des compartiments ci-dessous ainsi que dans les DICI et prospectus respectifs. Nous vous conseillons de lire attentivement le DICI du compartiment absorbant, qui est joint à la présente lettre.

Dates clés

22 février 2022 à 14 h 30 (CET)

Date limite de réception des ordres de transaction.

25 février 2022

La fusion est effectuée ; les actions sont échangées.

Changements apportés au compartiment absorbant

28 février 2022

Vous pouvez placer des ordres de transaction sur les nouvelles actions.

Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus de votre compartiment seront transférés vers le compartiment absorbant, et votre compartiment cessera d'exister.

Toutes les actions restantes au sein de votre compartiment à la date de la fusion sont échangées gratuitement contre des actions de la classe d'actions équivalente du compartiment absorbant. Le ratio d'échange est arrondi à 7 décimales et se fonde sur la valeur liquidative en vigueur ce jour pour les deux compartiments, exceptionnellement arrondie aux fins de la fusion à 6 décimales. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises de la société, rapport qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez dans votre compartiment sera identique à celle des nouvelles actions reçues dans le compartiment absorbant, sous réserve d'arrondis, mais leur nombre pourra être différent.

Impact

Principales différences de politique d'investissement entre votre compartiment et le compartiment absorbant à partir de la date de la fusion

- Le compartiment absorbant présentera un portefeuille plus concentré que celui de votre compartiment, avec un univers d'investissement plus étendu, qui inclut les marchés émergents et la Chine, ce qui l'exposera par conséquent aux risques associés à une telle exposition.

Avantages potentiels

- La fusion vous permettra d'investir dans un compartiment plus grand, dont les actifs devraient enregistrer une croissance plus forte à l'avenir, avec un potentiel d'économies d'échelle.

Inconvénients potentiels

- Les dépenses ponctuelles associées aux coûts de transaction seront supportées par votre compartiment.
- A la date de la fusion et au cours des deux jours ouvrables précédents, vous ne pourrez pas souscrire, convertir ou demander le rachat des actions de votre compartiment.
- Les Actionnaires de la classe d'Actions D seront soumis à une commission de distribution plus élevée dans le compartiment absorbant, voir la comparaison des Compartiments pour de plus amples détails.

Autres remarques

- A compter de la Date d'entrée en vigueur, le compartiment absorbant sera renommé : JPMorgan Funds – Global Socially Responsible Fund deviendra JPMorgan Funds – Global Sustainable Equity Fund.
- Les autres changements apportés au compartiment absorbant, y compris les modifications de l'objectif, du processus et de la politique d'investissement, prendront effet à la date de la fusion. Les détails complets des changements sont disponibles dans le courrier d'Avis aux Actionnaires du compartiment absorbant, qui figure à la page « Fund news and announcements » du site www.jpmorganassetmanagement.lu. La performance passée affichée avant la date d'entrée en vigueur est représentative de la performance réalisée avant les changements apportés au compartiments absorbant.
- Le compartiment absorbant présente un SRRI identique à celui de votre compartiment (ou un SRRI plus faible pour certaines classes d'actions).
- Les éventuels frais de transaction, droits de timbre ou taxes sur les transactions financières liés aux changements apportés au compartiment absorbant ne seront pas supportés par le compartiment absorbé.
- Votre compartiment ne supportera aucuns frais légaux, de conseil ou administratif supplémentaires au titre de la fusion.
- Bien que le portefeuille de votre compartiment présente quelques similitudes avec celui du compartiment absorbant, un certain rééquilibrage des actifs sera nécessaire et tout ou partie des actifs de votre compartiment pourront être détenus sous forme de liquidités pendant une courte durée en préparation de la fusion. Votre compartiment pourra dès lors afficher une exposition moindre aux marchés, avec à la clé un impact positif ou négatif sur la performance. Il est prévu que ce rééquilibrage du portefeuille débutera au plus tôt 10 jours ouvrables avant la date de la fusion.
- Les données de performance de votre compartiment préalablement à la fusion effectuée à la date d'effet figurent dans le DICI ou la fiche signalétique correspondante, disponible dans la bibliothèque de documents, à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu. Un exemplaire du DICI du compartiment absorbant tenant compte des modifications est joint. Veuillez noter que ce document ne s'appliquera qu'à partir de la Date d'entrée en vigueur.

Comparaison des compartiments

A compter de la date de la fusion, le compartiment absorbant deviendra un des meilleurs fonds durables mondiaux de sa catégorie, qui utilise une approche fondamentale axée sur la recherche et tire parti de l'expertise de l'équipe de Recherche quantitative. La modification de l'objectif et de la politique d'investissement du compartiment absorbant pour se concentrer sur l'investissement dans des sociétés présentant des caractéristiques durables plutôt que dans des sociétés ne mettant l'accent que sur la responsabilité sociale permet une meilleure cohérence avec les autres produits durables.

A compter de la Date d'entrée en vigueur de la fusion, le compartiment absorbant sera également renommé : JPMorgan Funds

– Global Socially Responsible Fund deviendra JPMorgan Funds – Global Sustainable Equity Fund. Les autres changements apportés au compartiment absorbant, y compris les modifications de l'objectif, du processus et de la politique d'investissement ainsi que de l'approche ESG, prendront effet à la date de la fusion. Ce tableau compare les informations pertinentes de votre compartiment avec celles du compartiment absorbant après que ces changements aient été effectués. Sauf mention contraire, les termes de ce tableau ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus correspondant.

• **Les informations figurant dans une colonne** concernent uniquement le compartiment dont le nom est repris en haut de cette colonne.

• **Les informations qui s'étalent sur les deux colonnes** concernent les deux compartiments.

Niveau de risque/rendement SRRI inchangé (ou plus faible pour certaines classes d'actions)

Niveau de commission voir la section « Frais » ci-dessous pour de plus amples détails

Votre compartiment	Compartiment absorbant
<p>JPMorgan Funds – Global Sustainable Equity Fund</p>	<p>JPMorgan Funds – Global Sustainable Equity Fund <i>(Les modifications apportées au compartiment absorbant seront effectuées comme décrit ci-dessus, y compris le changement de nom du compartiment JPMorgan Funds - Global Socially Responsible Fund à compter de la date de la fusion.)</i></p>
Objectif	
<p>Objectif d'investissement</p>	<p>Offrir une croissance du capital sur le long terme en investissant principalement dans des Sociétés internationales à caractère durable ou dont les caractéristiques durables s'améliorent. Les Sociétés à caractère durable sont des sociétés qui, de l'avis du Gestionnaire financier, disposent de systèmes avancés et efficaces en matière de gouvernance et de gestion des questions sociales et environnementales (caractéristiques durables).</p>
Processus d'investissement	
<p>Approche d'investissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Applique un processus de sélection de titres bottom-up. ▪ Exploite la totalité de l'univers d'investissement en actions éligible en combinant les résultats des travaux de recherche fondamentale et de l'analyse quantitative. ▪ Tient compte de critères ESG en vue d'identifier des sociétés dotées de caractéristiques de durabilité robustes ou en amélioration.
<p>Approche ESG</p>	<p>« Best in Class »</p>
<p>Indice de référence</p>	<p>MSCI World (Total Return Net)</p>
<p>Recours à un indice de référence et similitudes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comparaison des performances. <p>Le Compartiment est géré de manière active. La majorité des positions du Compartiment (hors produits dérivés) sont susceptibles de faire partie de l'indice de référence et ses paramètres indicatifs en matière de risque limitent généralement la marge de manœuvre dont dispose le Gestionnaire financier pour s'écarter des composantes, des pondérations et du profil de risque de ce dernier.</p>

Par conséquent, la composition et le profil de risque du Compartiment ressembleront à ceux de l'indice de référence, mais sa performance pourra différer de celle de ce dernier en raison des décisions du Gestionnaire financier.

risque évoluera au fil du temps et leur performance pourra diverger de manière substantielle.

Politiques

Principale exposition

Au moins 67% des actifs sont investis, à l'échelle mondiale, dans des actions de Sociétés à caractère durable ou de sociétés dont les caractéristiques durables s'améliorent. Le Compartiment peut investir dans des sociétés à petite capitalisation. Les Sociétés à caractère durable ou dont les caractéristiques durables s'améliorent sont sélectionnées sur la base de recherches internes et de données de tiers. Le recours à l'analyse fondamentale permet de mieux appréhender les risques et opportunités liés à la durabilité, qui sont susceptibles d'impacter une société. Cette analyse revêt également une grande importance dans le cadre de l'engagement actif auprès des sociétés, lorsqu'il s'agit d'influer positivement sur les pratiques commerciales à des fins d'amélioration de la durabilité.

Le Compartiment inclut systématiquement des critères ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement pour au moins 90% des titres achetés (hors liquidités).

Au moins 67% des actifs sont investis, à l'échelle mondiale, y compris dans les marchés émergents, dans des actions de Sociétés à caractère durable ou de sociétés dont les caractéristiques durables s'améliorent. Le Compartiment peut ponctuellement se concentrer sur un nombre restreint de titres.

Le Compartiment peut investir dans des sociétés à petite capitalisation.

Le Compartiment peut investir dans les Actions A chinoises par le biais des Programmes Stock Connect entre la Chine et Hong Kong.

Les Sociétés à caractère durable ou dont les caractéristiques durables s'améliorent sont sélectionnées sur la base de recherches internes et de données de tiers. Le recours à l'analyse fondamentale permet de mieux appréhender les risques et opportunités liés à la durabilité, qui sont susceptibles d'impacter une société. Cette analyse revêt également une grande importance dans le cadre de l'engagement actif auprès des sociétés, lorsqu'il s'agit d'influer positivement sur les pratiques commerciales à des fins d'amélioration de la durabilité.

Le Compartiment inclut systématiquement l'analyse ESG dans ses décisions d'investissement pour au moins 90% des titres achetés.

Produits dérivés

Used for: de couverture de risque et de gestion efficace de portefeuille.

Méthode de calcul de l'exposition globale

engagement

Devises

Devises *Devise de référence du Compartiment* : USD. *Devises de libellé des actifs* : toutes. *Approche en matière de couverture de risque* : exposition généralement non couverte

Principaux risques

Risques d'investissement

	Techniques :	Techniques :
	Couverture	Couverture Concentration
	Titres :	Titres :
	Actions Petites entreprises	Chine Marchés émergents Actions Petites entreprises

Autres risques liés

Devise
Liquidité

Catégorie de rendement et de risque	6 (7 pour certaines classes d'actions)	6
	Remarque : le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible (mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.	

Frais		
Commission de souscription	A : 5,00% C : Zéro D : 5,00% I : Zéro I2 : Zéro S2 : Zéro T : Zéro X : Zéro	A : 5,00% C : Zéro D : 5,00% I : Zéro I2 : Zéro S2 : Zéro T : Zéro X : Zéro
Commission de conversion	A : 1,00% C : 1,00% D : 1,00% I : 1,00% I2 : 1,00% S2 : 1,00% T : 1,00% X : 1,00%	A : 1,00% C : 1,00% D : 1,00% I : 1,00% I2 : 1,00% S2 : 1,00% T : 1,00% X : 1,00%
Commission de rachat	A : 0,50% C : Zéro D : 0,50% I : Zéro I2 : Zéro S2 : Zéro T : Zéro X : Zéro	A : 0,50% C : Zéro D : 0,50% I : Zéro I2 : Zéro S2 : Zéro T : Zéro X : Zéro
Commission annuelle de gestion et de conseil	A : 1,50% C : 0,55% D : 1,50% I : 0,55% I2 : 0,45% S2 : 0,33% T : 1,50% X : Zéro	A : 1,50% C : 0,55% D : 1,50% I : 0,55% I2 : 0,45% S2 : 0,33% T : 1,50% X : Zéro
Commission de distribution	A : Zéro C : Zéro D : 0,75% I : Zéro I2 : Zéro S2 : Zéro T : Zéro X : Zéro	A : Zéro C : Zéro D : 1,00% I : Zéro I2 : Zéro S2 : Zéro T : Zéro X : Zéro
Frais administratifs et d'exploitation (max)	A : 0,30% C : 0,20% D : 0,30% I : 0,16% I2 : 0,16% S2 : 0,16% T : 0,30% X : 0,15%	A : 0,30% C : 0,20% D : 0,30% I : 0,16% I2 : 0,16% S2 : 0,16% T : 0,30% X : 0,15%

Structure	
Clôture de l'exercice social	30 juin
Société d'investissement	JPMorgan Funds

Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires

Troisième mercredi de novembre à 15 h 00 (CET)
(ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant).

ETAPES SUIVANTES

Echange de vos actions en actions du compartiment absorbant : aucune action n'est requise. Toutes les actions que vous détenez dans votre compartiment à la date de la fusion seront automatiquement échangées.

Conversion ou rachat de tout ou partie de vos actions : envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles, ou faites-les directement parvenir au siège social (coordonnées en page 1).

Veuillez noter que, même lors des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

Pour plus d'informations : vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des modalités de fusion communes provisoires, du rapport de fusion du réviseur d'entreprises, du prospectus, des derniers rapports financiers et du DICl en envoyant une demande par e-mail à l'adresse kiid.requests@jpmorgan.com ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).

Veuillez noter que des exemplaires de la dernière version en vigueur du Prospectus sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du correspondant centralisateur, BNP Paribas Securities Services et du commercialisateur en France, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. Succursale de Paris. Vous pouvez également consulter la dernière version du Prospectus sur notre site Internet: www.jpmorganassetmanagement.com.

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, 8 rue de la Confédération, 1204 Genève. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.